

## Séance du 3 octobre 2017

### Présidence Mme Amandine Lohri

En ce troisième conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,  
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

La présidente Amandine Lohri procède à l'assermentation de M. Olivier Krähenbühl, par la lecture de la promesse de serment, selon l'art. 9 de la loi sur les communes.

M. O. Krähenbühl reçoit un exemplaire du règlement du conseil communal, ainsi que les différents documents relatifs aux sujets traités lors de cette séance.

#### ▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : André Jean-François  
Christen Jean-François  
Dessing Maryke  
Galibourg Gabriel  
Maillefer Christiane  
Martin Pierre  
Pochelon Jocelyn  
Scheidegger Pierre-André  
Trarieux Christian  
Troska Lauren

Membres non-excusés Fluck Frédéric  
Moser Jean-Jacques  
Ott David (arrivé après l'appel)

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

**37 membres présents**  
**3 membres non excusés**

#### ▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26  
Le nombre de conseillers présents est de 37  
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 36

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h05

• **Approbation du PV du 20 juin 2017**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification,

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**D'approuver le PV du 20 juin 2017 :**

- |                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| • <b>Accepté par :</b> | <b>34 voix pour</b> |
| •                      | - voix contre       |
| •                      | 2 abstentions       |

• **Correspondance concernant le conseil communal et communication du bureau**

**Prise de parole durant le conseil :** en référence aux art. 72 et 73 du règlement communal, les conseillers désirant s'exprimer sont priés, après en avoir obtenu l'autorisation, de se lever ou de demander au président l'autorisation de rester assis.

Aucune forme de salutation n'étant indiquée dans le règlement, la présidente décide, en vertu de l'art. 30 que **l'assemblée doit être saluée comme suit : Mesdames et Messieurs.**

**Correspondance reçue :** lecture par la secrétaire de la lettre de démission de M. Jean-François André après 44 ans de « service ».

La présidente remercie M. André pour tout son investissement durant ces années.

• **Information de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

**M. Pierre Graber, syndic**

M. Pierre Graber présente Mme Joëlle Carriot, greffière qui s'occupe du secrétariat de la municipalité.

**Préavis**

Certains préavis ont été retardés, tel que :

Communal : le règlement sur le stationnement (02/2017). Nous avons maintenant les informations nécessaires pour pouvoir le reprendre et travailler dessus.

Régional : Préavis du conseil régional (25/2017) sera voté le 7 décembre 2017. Le vote de septembre avait été reporté car le projet n'était pas prêt au niveau du financement, ce qui n'est plus le cas.

**Ecole, UAPE, Parking, chauffage à distance**

Il y avait 2 préavis, un pour l'étude (01/2015) et un pour la construction (06/2017). Le chantier a démarré après la désalpe 2017 et va continuer jusqu'à l'arrivée de la neige. La mise en service de l'école devrait se faire en été 2019.

Les eaux de ruissellement du chantier, ainsi que celles du Vallon ne doivent pas s'écouler dans le terrain (zone S) et de ce fait, nous devons étudier la mise en place d'un séparatif pour l'école, le Vallon, ainsi que pour le quartier Sy-Vieuxville.

#### Ancienne Poste

Suite à l'achat de cet objet (15/2015) la boutique « Passion Nature » a ouvert ses portes le 26 septembre avec un bail de 3 ans et la salle de gym a ouvert le 2 octobre avec un bail de 5 ans. La rallonge pour transformation (07/2017) va servir aux travaux et à l'aménagement des locaux sociaux. La date d'ouverture n'est pas encore déterminée.

#### Dossiers anciens et en cours

Station essence. La DGE exige la fermeture de cette station essence par mesure de protection des sources du Montant. La municipalité, avec l'aide de son avocat, a fait recours et le tribunal administratif va siéger ici au Vallon et nous allons exposer nos arguments pour garder cette station d'essence. Nous en avons particulièrement besoin pour le déneigement, les machines de la voirie et les pompiers.

EVAM. Nous avons été réquisitionnés pour nos abris anti-atomiques par le conseiller d'état M. Leuba pour accueillir 75 réfugiés. De ce fait nous avons dû annuler deux locations de l'armée pour un montant de CHF 40'000.-. Finalement, l'EVAM a renoncé au site de St-Cergue et après de nombreuses négociations, nous avons pu obtenir un dédommagement de CHF 15'000.-.

Idemo-Stiftung. L'affaire a débuté en 2005. Sur la parcelle 142, la commune a fait démolir une annexe de l'Observatoire. Idemo-Stiftung, société écran basée au Liechtenstein, n'a jamais payé les frais de démolition et nous étions en train de poursuivre une société qui n'était plus inscrite au registre du commerce du Liechtenstein. Nous avons trouvé un moyen de la réinscrire, ce qui a permis à l'Office des Poursuites de Nyon de mettre aux enchères les parcelles. Début septembre nous avons pu acquérir la parcelle 142 pour CHF 232'000.-, ainsi que la parcelle 172 pour CHF 1'000.-. Les frais de justice de ces 11 dernières années n'ont pas pu être remboursés (env. CHF 250'000.-).

Nous aurions dû passer devant le conseil pour l'autorisation de dépenser les CHF 232'000.-. A l'époque, la municipalité avait émis une hypothèque légale de CHF 232'000.-. Nous avons donc échangé une parcelle contre une dette.

Ski de fonds. Nous avons eu 3 mauvaises saisons et avons une forte concurrence de la France qui vend un forfait moins cher permettant de venir en Suisse. Nous sommes totalement désavantagés et il y a une forte baisse de l'achat de ces abonnements annuels à CHF 140.-. La conséquence de cela est que les gens viennent skier à la journée. Il faut donc assurer une présence soutenue et quotidienne à la caisse de La Givrine. Nous allons mettre plus de personnel cette année et voir si c'est la solution pour vendre plus de cartes journalières.

Police population. Nous aurons une présentation le 22 novembre à 20h à la salle du Vallon.

## **Mme Françoise Samuel, municipale**

### **Manifestations**

- Octobre à décembre : différentes activités (table au bistrot, rendez-vous jeux, balades accompagnées, etc.) ont été mises en place par Pro Senectute pour les aînés. Ceux-ci ont reçu l'information par courrier
- 4 & 5 novembre : 11<sup>ème</sup> édition Art-titude, au Vallon
- 11, 12 & 18 novembre : soirées annuelles du chœur mixte « Chante Jura », au Vallon
- 22 novembre : présentation du concept police population, au Vallon
- 25 & 26 novembre : Marché de Noël, au Vallon
- 8 & 9 décembre : Téléthon

Retour sur la 30<sup>ème</sup> désalpe. Fantastique édition qui a vu défiler les vaches, les chevaux, les ânes, les chiens. Nous avons pu assister à de la sculpture à la tronçonneuse, à des combats de lutte traditionnelle et grâce à la libération des terrains de tennis, il y a eu plus de place pour la fête. Un grand succès et encore merci aux organisateurs.

### **Pistes de ski du village et patinoire**

Nous avons décidé avec Télédôle de baisser les prix des tarifs des pistes du village. Une offre spéciale pour les groupes/familles dès 3 personnes est proposée. Seul le prix des abonnements n'a pas changé. Cette année, la baby-piste sera aussi éclairée. Les débutants seront ainsi les bienvenus pour les « nocturnes ».

La patinoire sera inaugurée le samedi 18 novembre. Dès 11 h, un apéritif sera offert par la municipalité et la patinoire sera ouverte dès ce moment. De 13h à 15h il y aura un tournoi de Eisstock (sorte de pétanque sur glace) et de 15h à 21h30, patinage libre et déguisements appréciés. Durant toute la journée de l'inauguration l'entrée sera libre, mais la location des patins sera payante.

Nous avons eu de nombreuses discussions avec Télédôle et le conseil régional et nous voulons mutualiser les moyens. Le guichet et le vestiaire seront combinés dans un portacabines (1/3 guichet, 2/3 vestiaire) qui se situera à côté de la buvette. Le personnel sera également « mutualisé », puisqu'il vendra aussi les entrées pour la patinoire, lorsque le guichet sera ouvert. La buvette sera utile à toute personne se trouvant au Vallon : skieurs, patineurs, randonneurs.

L'éclairage de nuit des tennis sera pour la patinoire. Ce point important de lumière attirera les gens vers la patinoire et les pistes de ski.

### **Assemblées générales des différentes associations intercommunales**

#### **AISGE**

Le budget a été approuvé. Les coûts par habitant restent stables. Les coûts par enfant en école primaire ont légèrement augmenté, ceux du secondaire légèrement baissés.

Un préavis devant changer les statuts de l'AISGE (le plafond d'endettement doit figurer dans les statuts) a été retiré pour vice de forme. Chaque conseil, via le bureau, devra nommer une commission consultative pour ce préavis. Il y a une dizaine d'étapes avant que ce préavis puisse être présenté.

Les frais occasionnés par la nouvelle école du Bix qui sera construite à Le Muids a donné lieu à une motion qui a été acceptée et qui concerne la répartition des frais pour la construction de cette école. La motion demande l'examen points par points de tous les frais occasionnés (salle de gymnastique triple, aménagements routiers, taille du parking, etc.).

RAT (Réseau des Toblerones)

Pour pouvoir bénéficier des subsides de la FAJ (fondation pour l'accueil de jour), il fallait que le rabais « fratrie », qui existait déjà mais n'était pas généralisé, soit accepté. Ce qui a été fait lors de l'assemblée générale. Nous avons également accepté le financement du logiciel ERP ABACUS (2<sup>ème</sup> tranche), ainsi que le budget, dont l'augmentation correspond au volume des prestations.

CLINIQUE DENTAIRE

La contribution par habitant de CHF 4.50 reste inchangée.

**M. Paul Ménard, municipal**

Concernant les demandes de crédit, la commune a des investissements importants à faire à court terme, notamment pour la construction de l'école. Notre marge d'autofinancement ne nous permet pas de couvrir l'ensemble de ces investissements. Le solde doit être trouvé via un prêt. La commune a fait un prêt de l'ordre de CHF 1,4 mio sur une durée de 6 mois et dont le taux d'intérêt sera encore négatif. Nous devons l'accès à des prêts négatifs, à la santé financière de notre commune qui est évaluée à un haut niveau A3+ (niveau max.).

**M. Laurent Mathez, municipal**Goudronnage

Nous arrivons à bout touchant de la fin des travaux, nous avons mis à neuf 700m de route et rebouché un grand nombre de trous.

Place de jeux

Nous avons dû modifier l'emplacement en raison d'une conduite d'eaux usées, découverte lors des travaux et qui n'était pas répertoriée. La place de jeux a été décalée un peu plus bas pour éviter une augmentation des coûts.

**M. Dominique Gafner, municipal**Avancement des travaux des différents préavis votés

La canalisation d'eaux usées, écrasée risque un jour de se fissurer et polluer nos sources. Une demande a été faite au canton, qui nous a interdit de faire les travaux avec le tunnelier. Ils veulent que l'on fasse une fouille ouverte et au vu du terrain, cela s'avère quasi impossible. Après discussion, ils ont exigé que l'on fasse une étude complémentaire par un hydrogéologue pour reconfirmer les couches et évaluer les risques. La 2<sup>ème</sup> chose pour laquelle le canton n'était pas favorable, était que l'eau pour la fraise risquait aussi de polluer nos sources. Le canton a finalement donné son aval et les travaux devraient débuter la semaine prochaine.

Plan de quartier des Tencoys. Les travaux d'aménagement des parcelles vont commencer. Nous allons faire des places d'évitement sur la route de la Prangine, afin de ne pas bloquer la circulation et que les camions puissent circuler, c'est le gros souci des habitants du quartier qui avaient fait opposition. Suivra l'aménagement des parcelles par les « eaux usées » et si la météo le permet, les conduites d'eaux claires et le chauffage à distance. La première construction devrait démarrer au mois de mai de l'année prochaine.

Modification des écoulements des eaux claires et eaux usées à La Cure. Ces travaux avaient pris du retard, mais ont été effectués au mois d'août. Nous avons rencontré la commune des Rousses et fait des investigations et des mesures qui ont prouvé que notre eau en surplus lors de la fonte ou d'orages partait dans l'heure qui suivait. Nous leur avons donc demandé de faire une étude de leurs eaux usées. Nous avons eu du mal à avoir ces informations. Ils ont fait des recherches visuelles et il s'avère que 9 chambres sur 10 sont poreuses. La convention qui avait été dénoncée par le syndicat va être reconduite à partir de janvier-février 2018.

Écoulements des eaux du Vallon n'est pas conforme. La construction de l'école implique que l'on fasse quelque chose. Nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs pour faire une étude sur les écoulements et ainsi savoir ce qui serait le plus judicieux et le moins onéreux pour la commune. Nous allons mettre en place le PGEE qui a été accepté par le canton en décembre 2015, ce qui nous oblige de savoir qui est raccordé correctement, qui est raccordé en séparatif, qui est dans les normes. Cette étude est indispensable pour le PGEE et pour les futurs travaux du Vallon.

Alimentation de secours du village. Suite au rapport de la commission de gestion, nous avons commencé une étude pour une alimentation de secours du village. Nous n'avons qu'une conduite d'alimentation en eau potable dans le village et si elle casse, nous serons privés d'eau pendant un certain temps. J'ai rencontré plusieurs communes, dont Arzier et il y aurait la possibilité de nous joindre à eux par leur réservoir du haut du village. Nous devrions faire une conduite de 2,7 km pour un coût estimé à CHF 4 mio, sans la station de pompage. L'avantage de cette solution serait de pouvoir partager les frais car nous pourrions travailler dans les deux sens.

La présidente remercie la municipalité pour ces informations et passe à l'acceptation de l'ordre du jour

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour et demande à corriger le libellé du point N° 2 : nomination d'un représentant suppléant pour le RAT (Réseau des Toblerones)

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié,

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

**D'approuver l'ordre du jour :**

- **Accepté :** **à l'unanimité**

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

**Election d'un/e vice-président/e du Conseil communal**

Lors du dernier conseil, personne n'avait été présenté pour ce poste et nous n'avons reçu aucune proposition à ce jour, le bureau du conseil a pensé à M. Jean-Michel Rey.

M. Jean-Michel Rey accepte le poste de vice-président et est élu par applaudissement.

La présidente donne la parole à M. Jean-Michel Rey qui souhaite dire quels mots

**M. Rey**

Je suis très honoré de votre confiance et ça me fait plaisir de rejoindre le bureau. Je voulais vous dire que j'ai un handicap : je ne reconnais pas les gens et ce n'est pas un manque de respect si je ne me souviens pas de votre nom et ne vous reconnais pas dans le village.

**▪ Point n° 2 de l'ordre du jour****Election des délégations**

- **Nomination d'un/e représentant/e suppléant/e pour le RAT (Réseau des Toblerones)**

Mme Françoise Graber propose Mme Irina Alexander, qui accepte et est élue par applaudissement.

- **Nomination d'un/e représentant/e pour l'AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)**

Mme Catherine Deluz propose Mme Anny Graber, qui accepte  
Mme Maria-José Hautier propose M. Gilles Tirvaudey, qui accepte

L'élection se fait à bulletins secrets.

M. Gilles Tirvaudey est élu par 26 voix.  
Mme Anny Graber obtient 7 voix.  
Blanc 3 voix.

**▪ Point n° 3 de l'ordre du jour****Préavis N° 11/2017 – arrêté d'imposition 2018**

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Paul Ménard

**M. Ménard, municipal**

Comme vous pouvez le constater, la municipalité présente un préavis où il n'y a pas de modification pour le taux d'imposition pour les raisons que j'ai invoquées en début de cette séance.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Denis Berger

**M. Berger, commission des finances**

Nous sommes d'accord avec la municipalité de ne pas augmenter les impôts. La situation financière de la commune ne nous permet pas actuellement de les diminuer, au vu des importants travaux qui nous attendent (école, séparatif, etc.). Nous recommandons donc l'acceptation de ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif au préavis N° 11/2017

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

- **Vu le préavis n° 11/2017 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté**

- **Accepté :** **à l'unanimité**

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

**Propositions individuelles et divers**

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Jean-Michel Rey

**M. Rey**

J'ai une remarque et une proposition. Dans l'arrêté d'imposition, il y a toujours cette remarque sur l'impôt pour les chiens, qui mentionne que c'est gratuit pour les personnes au bénéfice du RMR. Il faudrait changer le règlement, car le RMR n'existe plus, c'est maintenant le RMI (revenu minimum d'insertion).

Pourrait-on faire un fichier avec les photos et les noms des conseillers, afin que nous puissions nous familiariser avec le visage et le nom des gens.

**M. Ménard, municipal**

C'est une question de procédure. Chaque proposition peut être amendée avant son vote. Nous aurions pu avoir un amendement de M. Rey demandant le remplacement de RMR par RMI. Une fois le vote fait, nous ne pouvons pas y revenir. Une prochaine fois si vous avez une modification à proposer, il faut le faire avant.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Yves De Garrini

**M. De Garrini**

J'ai constaté aux vacances de février, que tous les cars menant les enfants sur les pistes de La Trélasse, La Dôle ou Basse-Ruche, s'arrêtaient au village. Serait-il possible de mener une réflexion avec les autres communes pour qu'une partie de ces enfants puissent revenir skier au village ?

**Mme Samuel, municipale**

Je suis en contact direct avec les écoles et nous avons déjà évoqué cette question. Le seul problème pour les écoles, c'est que nous n'avons pas de piste moyenne sur St-Cergue. Nous avons la baby-piste et des pistes plus dures. Nous en avons aussi parlé avec Têledôle, et il est difficile de faire une piste moyenne.

La présidente remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Didier Beux

**M. Beux**

Je travaille à Genève et il m'arrive de venir avec mes collègues faire du ski nocturne. Aujourd'hui, je leur parle de la nouvelle patinoire. Je pense que c'est bien si on en parle autour de nous pour attirer du monde.

La présidente remercie M. Beux et donne la parole à M. Yves De Garrini

**M. De Garrini**

J'ai constaté qu'à La Givrine, il y a énormément de volumétrie de terre et de cailloux. Quelle est votre perspective par rapport à la saison qui arrive et l'état du parking ?

**M. Graber, syndic**

Du fait de la latence avec le préavis du Conseil régional, nous n'avons pas pu donner l'autorisation aux entreprises de mettre la terre directement dans les pâturages. Nous avons actuellement plusieurs chantiers dans le village et nous n'avons pas voulu que la terre soit descendue en plaine pour être remontée dans quelques semaines. Nous avons demandé à Givrins de pouvoir mettre de la terre sur leur pâturage, dès que les vaches seront descendues. Nous avons reçu leur autorisation et nous pourrons ainsi libérer le parking.

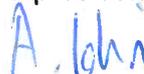
La présidente remercie M. Graber et donne la parole à M. Yves de Garrini

**M. De Garrini**

Je remercie M. Gerhard Odermatt de vous avoir proposé en tant que présidente et je vous applaudis très fort.

La présidente remercie M. De Garrini pour sa remarque. La parole n'étant plus demandée, elle rappelle que la prochaine séance aura lieu le 5 décembre et clôt la séance à 21h11.

La présidente

  
Amandine Lohri



La secrétaire

  
Maria-José Hautier